

Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024

Insee Première • n° 1992 • Avril 2024



En 2022, les fédérations sportives olympiques d'été ont délivré 8,8 millions de licences sportives annuelles, soit une licence pour sept habitants. Les fédérations de football, de tennis et d'équitation concentrent 44 % des licences. Rapporté à la population, le nombre de licences est plus élevé dans les régions de la façade atlantique (Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine), ainsi que dans les territoires urbains de densité intermédiaire ou le rural périurbain.

Après avoir chuté durant la crise sanitaire, le nombre de licences délivrées par les fédérations sportives olympiques d'été a retrouvé en 2022 son niveau de 2017. En cinq ans, la part des femmes licenciées a augmenté mais, en 2022, seule une licence sur trois est détenue par une femme.

Par ailleurs, les fédérations olympiques d'hiver ont délivré 134 000 licences, les fédérations non olympiques 1,7 million et les fédérations paralympiques 82 000.

En partenariat avec :



l'ouest de la France métropolitaine, plus particulièrement dans les départements situés sur la façade atlantique : l'ouest de la Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire et jusqu'au sud de la Nouvelle-Aquitaine ► **figure 1**. Ces territoires restent plus sportifs que le reste de la France, même

hors voile et surf, deux sports qui y sont très pratiqués. Les nombres de licences pour 1 000 habitants sont les plus faibles dans le nord et l'est de la France (à l'exception du Bas-Rhin), ainsi que sur le pourtour méditerranéen, en Corse et dans les départements d'outre-mer (DOM).

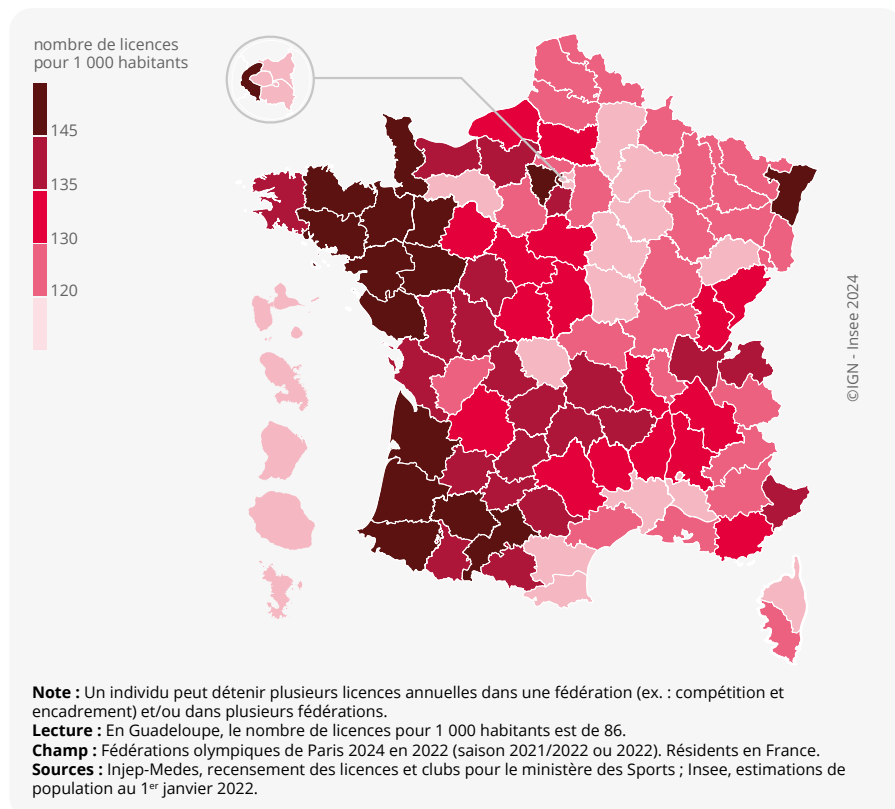
Dans 101 jours, le 26 juillet 2024, débiteront les Jeux olympiques d'été de Paris 2024. Les épreuves se dérouleront jusqu'au 11 août, en grande partie en Île-de-France, mais également dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ainsi qu'à Tahiti. Les Jeux paralympiques auront lieu du 28 août au 8 septembre 2024 ► **encadré 1**.

En 2022, 8,8 millions de **licences annuelles** ont été délivrées dans les 32 fédérations françaises organisant la pratique des sports représentés aux Jeux olympiques d'été, soit une licence annuelle pour sept habitants. Le nombre de licences est le plus élevé en Île-de-France (1,5 million de licences), en Auvergne-Rhône-Alpes (1,1 million) et en Nouvelle-Aquitaine (0,9 million), et le plus faible en Guyane et à Mayotte (respectivement 19 500 et 22 400), en lien avec le nombre d'habitants.

Davantage de licenciés dans les régions de la façade atlantique

Rapporté à la population, le nombre de licences dans les fédérations olympiques d'été est plus élevé dans les régions de

► 1. Nombre de licences dans les fédérations sportives olympiques d'été pour 1 000 habitants en 2022, selon le département



Football, tennis et équitation sont les sports avec le plus de licenciés

Le football, le tennis et l'équitation sont les trois principales fédérations olympiques d'été pourvoyeuses de licences, délivrant à elles seules 44 % des licences en 2022. Ces trois fédérations sont très présentes dans toutes les régions, mais de façon inégale ► **figure 2**. Le football, sport qui compte le plus de licenciés dans toutes les régions, est très développé en Bretagne, dans les Pays de la Loire ou à Mayotte, avec plus de 40 licences pour 1 000 habitants. En comparaison, le nombre de licences pour 1 000 habitants du football est deux fois moins élevé en Guyane, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France.

Certaines régions se démarquent par leurs spécificités sportives. Le rugby est ainsi très répandu en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, avec respectivement 12 et 11 licences pour 1 000 habitants, soit deux fois plus qu'au niveau national. Le basketball est également deux fois plus présent dans les Pays de la Loire (16 licences pour 1 000 habitants, contre 8 au niveau national) à l'instar du handball à Mayotte (12 contre 7). La voile est trois fois plus pratiquée en Bretagne (12 contre 4) et le tir l'est quatre fois plus en Corse (17 contre 4).

Un taux de licenciés plus faible dans les communes urbaines denses

Les résidents des communes urbaines denses détiennent 33 % des licences annuelles de fédérations olympiques d'été, alors qu'ils représentent 38 % de la population, soit un nombre de licences par habitant inférieur à la moyenne. À l'inverse, le nombre de licences par habitant est plus élevé dans les communes urbaines à densité intermédiaire et dans les communes rurales périurbaines, en lien notamment avec la plus grande présence dans ces territoires de familles et d'enfants, principaux détenteurs de licences.

Parmi les 10 principales fédérations olympiques d'été, les licenciés de golf, de natation et de tennis habitent relativement plus dans les territoires à dominante urbaine ► **figure 3**. À l'inverse, les licenciés d'équitation et de rugby sont plus souvent présents dans les espaces ruraux.

Parmi les plus petites fédérations olympiques d'été, le hockey sur gazon, le taekwondo et l'escrime sont relativement plus développés dans les communes urbaines. Au contraire, le cyclisme, le tir à l'arc et le canoë-kayak sont relativement plus présents en zone rurale.

Un fort rebond des licences annuelles après la crise sanitaire

En 2022, le nombre de licences délivrées par les fédérations sportives olympiques d'été s'établit au même niveau qu'en 2017. Après une stabilité entre 2017 et 2019, le nombre de licences avait fortement baissé

au plus fort de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 (-14 % entre 2019 et 2021), avant de rebondir entre 2021 et 2022 (+16 %). D'après des projections réalisées à partir de relevés à mi-saison, l'année 2023 devrait amplifier ce rebond et dépasser les niveaux d'avant-crise (+5 % par rapport à 2017).

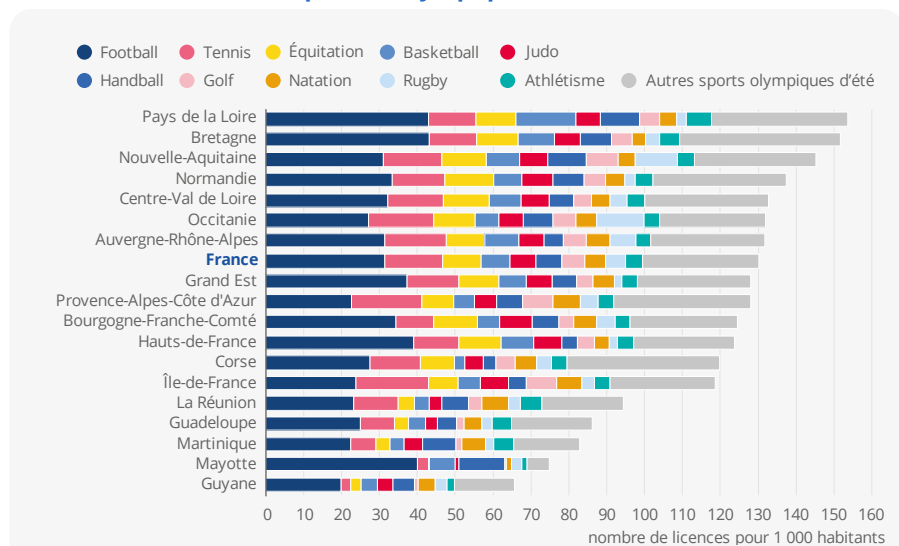
► Encadré 1 - Parasport et pratique sportive des personnes handicapées

En France, deux fédérations paralympiques proposent des activités sportives adaptées aux personnes handicapées : la Fédération française handisport et la Fédération française du sport adapté, qui regroupent au total environ 82 000 licences.

Ce chiffre fournit un minoration du nombre de personnes handicapées détenant une licence sportive, une partie d'entre elles étant licenciée dans d'autres fédérations sportives non handisport sans qu'il soit possible de les comptabiliser.

D'après l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, seules 32 % des personnes handicapées de 15 ans ou plus ont une pratique sportive régulière et 47 % au moins une fois au cours des douze derniers mois (hors marche, balade, relaxation).

► 2. Nombre de licences pour 1 000 habitants dans les régions en 2022, selon la fédération sportive olympique d'été



Note : Un individu peut détenir plusieurs licences annuelles dans une fédération (ex. : compétition et encadrement) et/ou dans plusieurs fédérations.

Lecture : Dans les Pays de la Loire, le nombre de licences pour 1 000 habitants est de 154, dont 43 pour le football.

Champ : Fédérations olympiques de Paris 2024 en 2022 (saison 2021/2022 ou 2022). Résidents en France.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère des Sports ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2022.

► Encadré 2 - Deux tiers des 15 ans ou plus pratiquent une activité physique ou sportive régulière

Être licencié d'une fédération sportive n'est qu'une des modalités de pratique d'activités physiques ou sportives (APS). En intégrant la pratique en structure privée mais aussi la pratique autonome en dehors de toutes structures, 65 % des personnes de 15 ans ou plus peuvent communément être qualifiées de **sportives régulières** et parmi elles, 27 % déclarent détenir une licence ► **sources**. Par ailleurs, 15 % des 15 ans ou plus déclarent une **pratique occasionnelle**.

Avec 71 % de sportifs réguliers chez les 15 ans ou plus, la Bretagne apparaît comme la région la plus sportive, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (68 %) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (67 %), alors que les Hauts-de-France (61 %) et la Corse (59 %) sont les régions de France métropolitaine où le taux de sportifs réguliers est le plus faible. À l'exception de la Guadeloupe, la pratique sportive est moins répandue dans les régions ultramarines, avec à peine plus de 50 % de sportifs réguliers.

Les sports faciles à pratiquer, qui nécessitent peu d'équipements, sont plébiscités. Les activités de la forme, gymnastique et danse arrivent en tête dans presque toutes les régions, suivies de la marche, de la course et de l'athlétisme (hors balade). En moyenne, 34 % des Français de 15 ans ou plus ont pratiqué une activité de l'univers de la forme en moyenne une fois par semaine et 25 % une activité de l'univers de la marche sportive, de la course ou de l'athlétisme.

Ces évolutions varient selon les régions sous l'influence de la dynamique démographique régionale. Dans la moitié des régions, le nombre de licences a augmenté. Mayotte est le territoire où la hausse est la plus marquée, avec +12 % de licences depuis 2017. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse, le nombre de licences croît de 4 %. À l'inverse, le nombre de licences annuelles baisse particulièrement en Martinique (-21 %), en Guadeloupe (-19 %), en Guyane (-12 %), à La Réunion (-9 %) ou encore en Centre-Val de Loire (-6 %) et dans le Grand Est (-4 %).

Les évolutions diffèrent également selon les fédérations. La natation (+21 %), la lutte (+14 %), le triathlon (+13 %), le rugby (+12 %) et le tir (+12 %) sont parmi les fédérations qui ont gagné le plus de licenciés en cinq ans. Au contraire, la baisse est forte pour l'haltérophilie (-39 %), le tennis de table (-23 %) et le taekwondo (-23 %). Le football se maintient au même niveau.

Une licence sur trois est détenue par une femme dans les fédérations sportives olympiques d'été

Au sein des fédérations sportives olympiques d'été, un tiers des licences sont détenues par des femmes ou des filles ► **figure 4**. Cette part a augmenté depuis 2017, car le nombre de licences féminines s'accroît (+5 %), alors qu'il diminue pour les hommes ou les garçons (-2 %).

Les femmes sont très majoritaires dans les fédérations de danse, d'équitation et de gymnastique (plus de 80 % des licenciés). Plus de la moitié des licenciés sont également des femmes en natation et en roller/skateboard. À l'exception de ces cinq fédérations, les femmes sont minoritaires. Notamment, la part des femmes n'excède pas 15 % dans les fédérations de football, cyclisme et tennis de table. La parité entre les femmes et les hommes est presque atteinte en athlétisme (48 % de femmes), escalade (46 %) et volleyball (46 %).

La part des femmes licenciées est un peu plus élevée en Normandie (35 %, contre 33 % au niveau national) sous l'influence de la gymnastique (6,2 licences pour 1 000 habitants, contre 4,2 au niveau national). Elle est plus faible à Mayotte (24 %), en raison de la très forte pratique du football, ainsi qu'en Corse (30 %), en partie en raison du tir, sport répandu dans cette région mais peu féminisé.

La moitié des détenteurs de licences des fédérations sportives olympiques d'été ont moins de 16 ans

En 2022, la moitié des détenteurs d'une licence dans les fédérations sportives

olympiques d'été ont moins de 16 ans. Les âges médians restent très proches d'une région à l'autre dans chaque fédération, bien que certaines différences reflètent des structures de population différentes, notamment plus jeunes dans certains DOM.

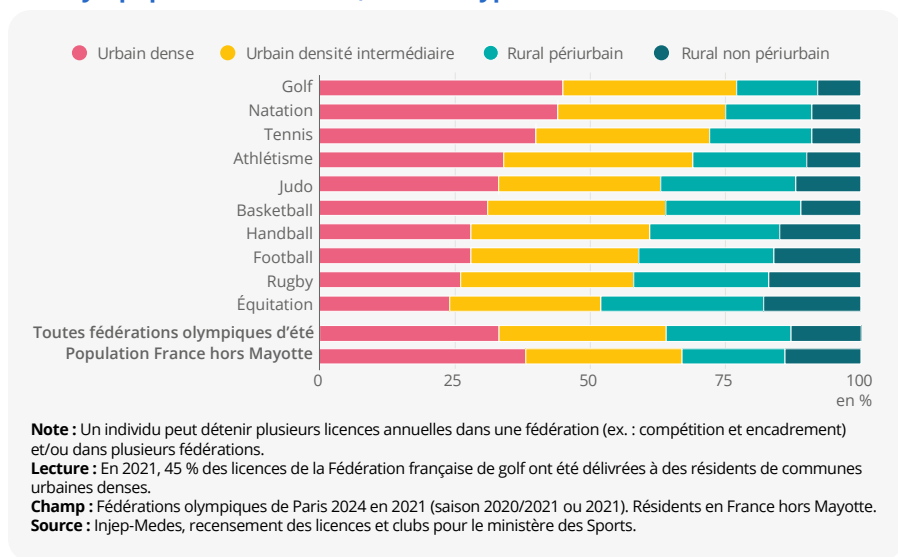
Il existe en revanche de fortes variations entre fédérations. Les sports avec les licenciés les plus jeunes sont le judo et la gymnastique (âge médian de 9 ans), la natation et le taekwondo (11 ans) ainsi que le roller/skateboard, la voile et l'escrime (13 ans). L'âge médian est proche de 20 ans pour la danse, le tennis de table, et de 30 ans pour le canoë-kayak, le badminton, l'haltérophilie et le tir à l'arc.

À l'inverse, le golf, le tir et l'aviron sont les trois fédérations avec les licenciés les plus âgés (respectivement 57, 49 et 41 ans d'âges médians).

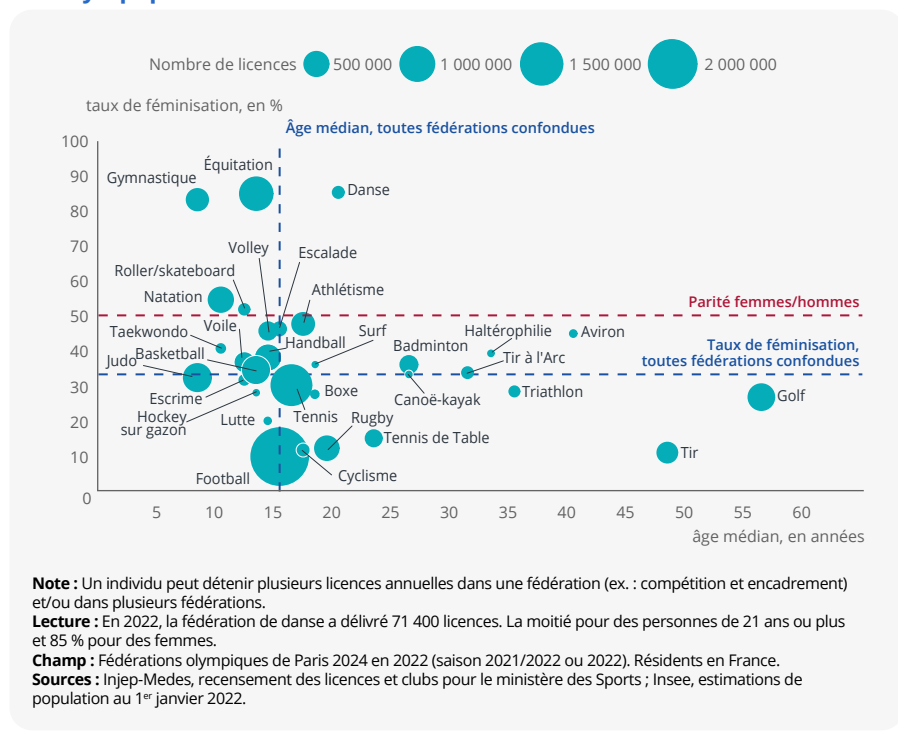
134 200 licences dans les fédérations sportives olympiques d'hiver

Les trois fédérations sportives françaises organisant la pratique des sports représentés aux Jeux olympiques d'hiver ont délivré 134 200 licences en 2022 : 89 900 pour le ski, 22 700 pour les sports de glace (patinage, luge, bobsleigh, etc.) et 21 600 pour le hockey sur glace, qui a sa propre fédération.

► 3. Répartition des licences dans les principales fédérations sportives olympiques d'été en 2021, selon le type de commune de résidence



► 4. Âge médian et taux de féminisation selon la fédération sportive olympique d'été en 2022



La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre à elle seule 44 % de ces licences, et même 56 % des licenciés en ski. Pour le hockey sur glace, un peu moins de la moitié des licenciés résident dans deux régions : l'Auvergne-Rhône-Alpes (23 %) et l'Île-de-France (20 %).

À l'inverse des fédérations sportives olympiques d'été, le nombre de licences dans les fédérations olympiques d'hiver n'a pas rattrapé son niveau d'avant la pandémie (-13 % entre 2017 et 2022). Le hockey sur glace se maintient, mais les sports de glace et le ski perdent des licenciés (respectivement -17 % et -14 %).

Du fait de la très forte féminisation de la fédération des sports de glace (88 % des

licences sont délivrées à des femmes), la part des femmes et filles est plus élevée que dans l'olympisme d'été (42 % contre 33 %).

1,7 million de licences dans les fédérations françaises sportives non olympiques

En plus des fédérations sportives olympiques d'été et d'hiver, les 54 **fédérations sportives unisports** non olympiques ont délivré 1,7 million de licences en 2022, soit 25 licences pour 1 000 habitants. Ce nombre est plus élevé dans les régions du sud de la France : 35 licences pour 1 000 habitants en Occitanie, 31 en Provence-Alpes-Côte d'Azur,

30 en Nouvelle-Aquitaine, 29 en Auvergne-Rhône-Alpes et 26 en Corse.

La pétanque, la randonnée pédestre et le karaté sont les trois principales fédérations non olympiques, avec chacune plus de 200 000 licences. Pratiquer la pétanque en club est le plus répandu en Occitanie (9 licences pour 1 000 habitants), devant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine. Les licenciés de randonnée pédestre sont les plus présents en Centre-Val de Loire (5 licences pour 1 000 habitants) et ceux du karaté en Île-de-France (4 licences pour 1 000 habitants).

D'autres fédérations, plus confidentielles, sont très spécifiques à certaines régions. Ainsi, le sauvetage et secourisme est très présent à Mayotte et en Guadeloupe (respectivement 7 et 4 licences pour 1 000 habitants), le cyclotourisme en Bretagne, la pelote basque en Nouvelle-Aquitaine, le rugby à XIII en Occitanie et le vol libre (parapente, deltaplane, etc.) en Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec un âge médian de 47 ans, les licenciés des fédérations non olympiques sont plus âgés que ceux des fédérations olympiques. La part des femmes y est de 30 %, soit légèrement moins que dans les fédérations olympiques. Les femmes sont majoritaires uniquement dans les fédérations de twirling bâton (92 %), de randonnée pédestre (65 %), d'arts énergétiques et martiaux chinois (62 %), et de sports et loisirs canins (60 %).

Clément Anne, Bénédicte Casteran-Sacreste, Amélie Mauroux (Injep), Laurent Brunet, Justine Jollivet, Stéphane Levasseur (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Depuis 1949, le **recensement annuel des licences** est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée. Cette étude se concentre principalement sur les 32 fédérations olympiques d'été, qui proposent au moins une discipline qui figure au programme des Jeux olympiques de Paris 2024, ainsi que sur les 3 fédérations olympiques d'hiver. Elle porte également sur les 54 fédérations sportives unisports non olympiques (hors Fédération française d'échecs). Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences dans une même fédération (ex. : joueur, entraîneur) et/ou dans plusieurs fédérations. Les licences sont identifiées au lieu d'habitation du licencié et non au lieu de pratique. L'année 2022 fait référence à la saison sportive 2021/2022 ou 2022 selon l'organisation des fédérations.

Avertissement : Une erreur a été détectée sur les données de 2019 à 2022 de la Fédération française de volley et est en cours de correction par l'Injep. L'erreur sur le nombre total de licences annuelles délivrées est estimée à 0,5 %.

L'**enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS)** est une enquête statistique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et la Direction des sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus. La définition de la pratique d'activité physique ou sportive (APS) est volontairement très large, la question étant posée ainsi : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous fait, même occasionnellement y compris pendant vos vacances, des APS en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive à l'école ? ». Elle est suivie du recueil détaillé des activités pratiquées (530 recensées au total) et des modalités de pratiques, ce qui permet de reconstruire a posteriori des catégories de sportifs. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes ; de même, les activités de balade, relaxation, baignade et les échecs sont exclus du champ.

► Définitions

Une **licence annuelle** est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes périodes, des autres titres de participations et de la simple adhésion à un club sportif.

Les **fédérations unisports** sont parfois qualifiées de fédérations délégataires. Une délégation donne le monopole à une fédération pour organiser les compétitions dans au moins une discipline sur le territoire (ex. : le water-polo pour la Fédération française de natation) ainsi que le droit de délivrer des titres (ex. : Champion de France). Sont donc rassemblées en tant que fédérations unisports les fédérations bénéficiant de délégation officielle dans au moins une discipline ou ayant vocation à l'obtenir (ex. : la course landaise).

Une personne a une **pratique sportive régulière** lorsqu'elle déclare avoir réalisé 52 séances d'activités physiques et sportives ou plus au cours des douze derniers mois, soit une fois par semaine en moyenne. La pratique est dite **occasionnelle** si le nombre de séances est compris entre 1 et moins de 52 séances.

► Pour en savoir plus

- **Publications régionales associées.**
- **Anne C.**, « [Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022](#) », Fiches repères 2023/05, Injep, septembre 2023.
- **Lefèvre B., Raffin V.**, « [Les pratiques physiques et sportives en France](#) », Injep, mars 2023.
- **Didier M., Lefèvre B., Raffin V.**, « [Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Millery E., Lombardo P., Zimmer C.**, « [Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2022.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
M. Gaziach

Code Sage : IP241992
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2024
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Gadaud

@InseeFr
www.insee.fr

